continuer indéfiniment à se suspecter. L'affirmation de l'amitié qui les unit ne devrait surprendre personne. Et pour cette même raison qu'il n'agit d'un accord entre deux nations libres, puisque, à l'étranger, on n'aurait du voir une menace pour la paix, dans ce qui en est précisément une garantie sincère.

Au Conseil de la Légion d'honneur

On annonce que le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur est convoqué pour mercredi. Il statuera sur les propositions du président de la République qui a à sa disposition un certain nombre de décorations à proposer.

D'autre part, l'*Echo de Paris* dit que M. Maurice Sproneck a l'intention de poser aujourd'hui une question à M. Trouillot, au sujet d'une nomination dans la légion d'honneur dont le titulaire avait été acquitté en correctionnelle d'une façon peu satisfaisante.

Nous avons déjà indiqué qu'un certain nombre de membres de la gauche démocratique patronnaient la candidature de M. Magnin ; mais nous croyons savoir que d'autres membres de ces groupes sont résolus à faire une démarche auprès de M. Léon Bourgeois pour lui offrir la candidature.

Enfin, on sait que MM. Antonin Dubost et Peytral sont également candidats.

LES ANTIMILITARISTES

Cette nuit, l'association internationale antimilitariste des travailleurs a fait placarder sur les murs de Paris un manifeste adressé aux soldats ; ce manifeste est rédigé dans le même sens que celui du 8 octobre dernier qui était destiné aux conscrits. Le texte est suivi d'environ 500 signatures.

Les gardiens de la paix ont lacéré ces affiches ce matin ; quelques-unes ont été transmises au parquet qui, vraisemblablement, ouvrira une enquête

LES AFFAIRES MAROCAINES

activité du prétendant

endant a envoyé dans toute du Rif quatre-vingt messa- ue dans les environs de Ti- ié les tribus qui lui sont fa- e préparent irrévocablement jours-ci à attaquer le magh-

ama aliend, pour marcher alam, des renforts considé- e viennent de prendre for- les Berbers qui lui sont dé- assitôt que ces renforts l'au- ui, Bou-Amama se dirigera ta et y rentrera, il l'affirme rance. Pendant ce temps, le e s'emparerait de Bordj-Sa-

ottés, tenant alors ces deux pléiques, le sultan serait ituation critique, car la fron t interdite à ses partisans. el, Abd-El-Aziz a donné l'or- Abderrahman ben-Abdessa- représentant à Oudjda, de retard à Bordj-Saïda, pour e ses recommandations et des munitions en prévision u du prétendant.

Les Grèves

bon à Salin-de-Giraud a pris racière de gravité exception- ogénieurs, les employés de ution et les contremaîtres Solvay ont dû quitter le pays réfugiés à Arles avec leurs leurs enfants ; ils ont aban- domicile dans l'après-midi de leurs malles et de leurs se sont rendus à la gare de rnaud, escortés par la gen- ui suivis par les grévistes qui nion.

miers sont les maîtres du ous-préfet d'Arles a demandé de 300 hommes de troupe rvient les usines dont l'outil- triel est évalué à plusieurs

rg où se réunissent les ou- ui est la propriété de la So- y sera fermée dès demain.

ctions municipales
DE TOULOUSE

y du scrutin d'hier a été ect après-midi, à cinq heu- ps, par le président du premier bureau.

Aucune des cinq listes en présence n'a obtenu la majorité absolue.

La liste socialiste Bedouce arrive en tête avec une moyenne de 8.500 voix ; la liste progressiste Amilhau la suit à deux mille voix de distance. Enfin, les trois listes radicales Tranier, Barbe et Laurens obtiennent respectivement des moyennes de 6.000, 5.000 et 2.700.

EN RUSSIE

Découvertes de Bombes

La police continue à découvrir des bombes et des armes. Hier soir, on a découvert une immense caisse de dynamite, ainsi que des revolvers et des cartouches. Deux arrestations ont été opérées.

A Vilna. Quatre juifs ont été arrêtés. Ils étaient possesseurs d'une bombe et de quelques revolvers. A Minsk, deux anarchistes munis de quatre bombes ont été arrêtés.

Le mouvement agraire

L'aide de camp du général Tantélécef mande de Tchernigof que le mouvement agraire a diminué d'une façon notable dans le gouvernement de Koursk. Le calme est rétabli dans le district de Péréyalav, gouvernement de Poltava, mais les propriétaires demandent le maintien de l'état de siège, parce que la propagande révolutionnaire est très active dans le gouvernement en question.

Les paysans recommencent à payer les impôts et restituent petit à petit ce qu'ils ont enlevé aux propriétaires fonciers.

CHRONIQUE AVIGNONAISE

Nécrologie

C'est avec le plus vif regret que nous avons appris la mort, à l'âge de 21 ans à peine, de M. Eugène Forgues, fils aîné de M. Forgues, le dévoué et sympathique Proviseur du lycée d'Avignon. Etudiant à la Faculté de droit à Aix, d'une intelligence vive, travailleur infatigable, M. Eugène Forgues était un jeune homme du plus brillant avenir. Nous présentons à M. et à Mme Forgues, l'expression de nos plus sympathiques condoléances pour la perte cruelle qu'ils éprouvent et à laquelle prennent une grande part leurs nombreux amis et connaissances.

Au Lycée. — Par arrêté du 5 février de M. le Ministre de l'Instruction publique, M. Alphonse Maire, secrétaire général des Hospices, secrétaire de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée d'Avignon, a été nommé membre du Conseil d'administration dudit lycée, en remplacement de M. Maureau, démissionnaire.

Cette nomination sera bien accueillie par tous les amis de l'Université, étant données l'activité constante et la fermeté des convictions républicaines de notre excellent ami Maire.

UN BON TYPE PROVENÇAL

Dans la quadruple visite faite dimanche dernier à Frédéric Mistral, par diverses sociétés marseillaises et avignonaises, on a certainement déclamé ou chanté de jolis vers ; on a applaudi une bonne galéjade du maître de Maillane, de poétiques et cordiales paroles du capoulié, des œuvres de majoraux ; mais, auprès de quelques-uns dont les noms sont consacrés comme littéraires du Midi, on a particulièrement remarqué la personnalité marseillaise dont le talent vigoureux mérite d'être étudié et applaudi. Nous voulons parler du chansonnier populaire Amable Richier, qui, avec le tambourinaire Tédric, apporte à la Société Prouvençe une joie savoureuse, et, on peut le dire, artistique.

Bel homme au geste large, à la voix forte, au tempérament exubérant, Amable Richier s'impose aussi bien aux lettrés qu'aux foules. Il y a de la philosophie dans plus d'une de ses chansons ; **On'ute ai!** par exemple ; des impressions de paysages parfois et une verve endiablée toujours. Il faut entendre **Ma maire a fa un pour** ou bien **Li doulour le ma femo, douleurs flegmatismales !**

Et quel improvisateur ! Il arrive dimanche matin à Maillane, n'ayant pas eu le temps de préparer une pièce de circonstance pendant le commun de la soirée son labeur d'ouvrier ; mais, en route, il tait un **Bonnet à Mistral**, et un excellent sonnet, s'il vous plaît ; ensuite, au café, il remplit de quatrains les cartes postales qu'il expédie à sa famille et à ses amis, en avouant son habitude d'être plus souvent au cabaret qu'à l'église ; enfin, avant de partir, il tient à témoigner ses remerciements et, sans préparation, il écrit son

Gramaci au Pople de Maiano

Gramaciau de bouun couer lou pople
[de Maiano
De soun labeur d'ouvrier ; tuts, en
[tant crano.
D'aco n'en gardoren lou mieur souvenir.
Aciau un pou vergeugno ouparan pus
[peni,
Si pensavun que sèup coumo nous
[ean repaupre
Lei gent d'aquèu pais ; siani curious de
[lou souprè.
Pouden dire que cuei nous avès epauta
Per vouseie bouen acuei, vouesta gran-
[da bounta,
Car, nous aves puei lou coumbla de
[poulitesso,
En versa la mesura ème vouastei
[largesso.
Avian crenta en vènent, aro parten
[d'aci
Galoi en vous disent en toutei :
[gramaci !...

La pièce continue par le cri de **Vive longo-mai les pople de maiano !** par un compliment et un souhait de longue vie à Mistral, et enfin, comme Richier tient à prouver sa satisfaction et celle de ses camarades marseillais, il termine par un **Vendren mai l'an que ven**, qui vaut toutes les phrases.

Oui, qu'il reviennent, et nous promettons de retourner l'applaudir.

PAUL LYON. — Tout le mois de février, **Grande réclame de Blanc** : mouchoirs trois-trous à 0.10 ; nappes bordures rouge à 1.25 ; **guipure** ininvisible pour rideaux à 0.20 ; cainsot et coloré ecru à 0.30 le mètre ; **draps de lit toile** blanche, ourlés à jour : taille 3 × 2 à 4.95 ; serviettes éponge, teintes unies les six à 3.90. Chemises et pantalons assortis mais à 1.95.

Prime pour tout achat de 5 francs.

A Saint-Agricol. — Il s'inquiétait des biens d'église : faillit tourner, hier, au tragique. Dès six heures, des piquets d'infanterie sont disposés autour de l'église Saint-Agricol. Des opérations doivent avoir lieu. Des brigades de gendarmerie circulent dans les rues et un bataillon du 7e génie est tenu en réserve dans la cour de l'Hôtel-de-Ville. Le commissaire central, les commissaires de police et tous les agents disponibles occupent le péristyle de l'église dont les issues sont gardées.

A 7 heures, le préfet vient s'assurer que toutes les précautions sont bien prises.

La foule des curieux est énorme et tenue à distance.

A l'intérieur de l'église plus de personnes qui y ont passé la nuit, attendent l'ouverture des portes.

A 10 h. 3/4, M. Sappet, directeur des domaines et du timbre, accompagné de M. Baudoin, sous-inspecteur, se présente devant l'église. Il est accueilli aussitôt par des huées et des coups de sifflets lancés par des manifestants, pendant qu'à l'intérieur les enragés et les fanatiques psalmodient le « Sauvez Rome et la France ». Le public répond par un « Hallelujah » et l'« Internationale », et bientôt, ces derniers chants, les seuls qu'on entende encore, cessent à leur tour.

A 11 heures, après avoir essayé en vain de parlementer, M. Chabrié, commissaire central, fait les trois sommations d'usage, qui restent sans réponse.

Quelques sapeurs du génie reçoivent l'ordre d'avancer avec des leviers, mais à peine ont-ils pesé sur la porte que cette dernière s'ouvre et laisse pénétrer les représentants de la loi.

Tout d'abord, une double rangée de femmes avec des chaises, formant une haie qui, pour n'être pas d'épines, n'en a pas moins été assez difficile à franchir.

Comprenant qu'il est inutile de songer à inventorier avec de pareils témoins, le préfet, M. Belleudy, fait évacuer l'église. Il se produit bien quelque résistance, mais les agents parviennent à exécuter les ordres reçus.

Le sacristain, Joseph Guidicelli, âgé de 38 ans, oppose une résistance sérieuse, mais bien inutile. Il se livre même à des voies de fait sur un des agents ce qui met ces derniers dans l'obligation de l'arrêter.

A ce moment, une détonation retentit, suivant l'effroi et la stupéfaction au milieu de cette foule déjà surexcitée. Un vitrail vole en éclats. Au milieu du désarroi, il est impossible de désigner celui qui a lancé le dangereux engin.

Guidicelli, qui n'a pas pu, cependant devoir supporter seul la responsabilité de cette folle équipée ; fouillé, il est en effet trouvé porteur de deux bombes semblables à celle qui vient d'exploser.

Traduit devant le Tribunal correctionnel, Guidicelli est condamné à un mois de prison avec sursis et à 100 francs d'amende pour rébellion et voies de fait sur la personne d'un agent de la force publique.

Nous ne devons pas passer sous silence la plaidoirie, hypocrisie sans doute mais combien serrée et habile, de Me Boulle, qui avait assumé la lourde tâche de défendre une mauvaise cause.

C'est à son défenseur que Guidicelli est redevable de l'indulgence dont le tribunal a fait preuve à son égard.

A midi, tout est rentré dans le calme.

Ce matin, à l'église Saint-Pierre, les opérations ont pu avoir lieu sans encombre.

La leçon infligée au sacristain Guidicelli a sûrement porté ses fruits.

On vend à la **pharmacie CHAUVET frères**, Quai Diderot, 1, Elixir de Virginie, 3,15 ; Phosphatine Falières, 1,75 ; Vin fortifiant Chauvet, 2 fr. ; Pesas de chêne, 4 et 5 fr. ; Irrigateurs, 3,95 ; Wlinsi, 0,10.

Récompense méritée. — M. Puig, à la suite de l'incendie qui a détruit son magasin et dans lequel ses deux enfants ont failli périr a adressé à M. Chabrié, commissaire central, la lettre suivante :

Monsieur je viens vous adresser mes remerciements pour les services rendus par les agents placés sous vos ordres, lors du terrible incendie dont j'ai été victime. Je ne puis que louer la bravoure et le dévouement des deux braves agents Trono et Bonnenfant, sans leur courage, peut-être aurais-je à déplorer la mort de mes deux enfants.

Je serais heureux de voir accorder une distinction à ces dévoués sauveteurs.

Signé : PUIG.

Nous espérons que la récompense demandée sera accordée aux agents Trono et Bonnenfant qui, certes, l'ont bien méritée.

La nouvelle foire. — C'est jeudi prochain, 15 février, à la porte d'octroi de Saint-Roch, que les employés municipaux attribuerent les emplacements aux forains qui se proposent de participer à la nouvelle foire qui doit s'ouvrir le 24 février, pour la durée d'un mois.

M. FAGARD, opticien, spécialiste américain, prolonge son séjour, au **Salon Bijou**, 10, rue de la République, jusqu'au 20 février.

Employés et ouvriers des chemins de fer. — Les membres de l'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français (section d'Avignon), réunis en assemblée générale dans la salle du 1er étage du Grand Café d'Avignon, adressent à MM. Dupuiel, inspecteur principal adjoint des

LA SÉPARATION

Les Inventaires

Les opérations d'inventaire ont été effectuées ce matin dans plusieurs églises sans amener d'incidents importants. A la Madeleine on a dû, devant le refus du curé, faire ouvrir par un serrurier le coffre de la fabrique. A Saint-Roch, l'inspecteur de l'enregistrement a dû, avant d'inventorier, subir une protestation du curé. A Saint-Eustache il a fallu forcer la porte de la sacristie; enfin dans quelques églises de la banlieue, Bois-Colombe, Billancourt Choisy-le-Roi. Clamart, on ne signale que quelques manifestations sans gravité.

En province, la résistance n'a été quelque peu sérieuse qu'à Grenoble et à Avignon où on a dû faire intervenir la force armée pour maintenir la foule et enfoncer les portes barricadées des églises.

Manifestants en correctionnelle

Trois manifestants, aujourd'hui, à la huitième chambre, présidée par M. Pignon.

Georges Disburg, docteur en médecine, a crié : « A bas les casseroles ! » devant la Trinité.

Le prévenu déclare que c'est là une opinion politique mais qu'il ne visait pas les agents.

M. Disburg est condamné à cent francs d'amende.

Deux ouvriers, Armand Ruzé, 20 ans, et son père, 40 ans, sont inculpés d'outrages et rebellion ; le premier a frappé des agents devant l'église St-Pierre, de Montrouge, et le second a fait de même pour le dégager.

Le tribunal condamne le fils Ruzé à trois mois de prison et le père à quinze jours.